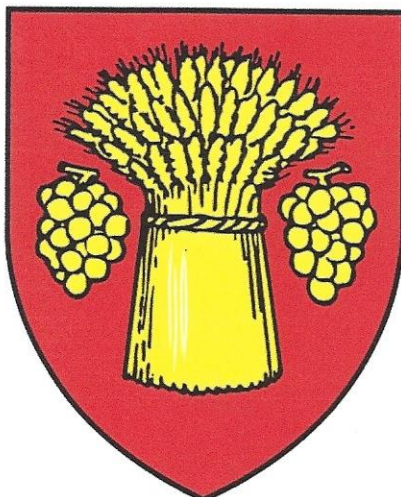


**Commune de Vich, Procès-verbal No 15, 2016/2021  
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
au forum des Pralies (bâtiment multifonctions)  
à 20h00**



➤ Communications générales .....	122
➤ Assermentations .....	122
➤ Appel nominal .....	122
➤ Adoption du procès-verbal du 03.12.2019.....	122
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé.....	122
1. Préavis n°5/2019-2020 – Demande de crédit de 135'000 CHF pour la création d'un trottoir, chemin de la Bichette.....	122
2. Préavis n°6/2019-2020 - Constitution du Conseil Communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026.....	123
3. Préavis n°8/2019-2020 – Adoption du concept harmonisé de la taxe au sac. ....	124
4. Préavis n°9/2019-2020 – Rapport sur les comptes et décharge de la gestion pour l'année 2019.....	125
5. Nomination d'une commission pour le futur règlement du Conseil Communal. ....	126
6. Renouvellement des membres du bureau du Conseil Général.....	126
7. <del>Liste des préavis connus pour la prochaine séance.....</del>	127
8. Divers .....	127
➤ Communications des délégués aux associations locales (STEP, SDIS, AISE, Région de Nyon). ....	127
➤ Communications municipales .....	127
➤ Communications du bureau.....	128
➤ Propositions individuelles .....	128
➤ Contre-appel.....	129
➤ Clôture de la séance .....	129

➤ **COMMUNICATIONS GÉNÉRALES**

Le **Président**, M. **Roger BRAND** salue l'Assemblée et la Municipalité. Il salue la présence de M<sup>me</sup> **Laura LOSE** pour le Journal de la Côte.

➤ **ASSERMENTATIONS**

Le **Président** invite l'Assemblée à se lever pour l'assermentation de M. **David MARET** qui devient conseiller, après lecture et acceptation de la promesse.

➤ **APPEL NOMINAL**

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **42** membres présents sur **63**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03.12.2019.**

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Aucune.

*Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 1 abstention.*

➤ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Le **Président** propose d'accepter cet ordre du jour.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des votants.*

**1. PREAVIS N°5/2019-2020 – DEMANDE DE CREDIT DE 135'000 CHF POUR LA CREATION D'UN TROTTOIR, CHEMIN DE LA BICHETTE.**

Le **Président** donne la parole à la commission des routes. Lecture du rapport de la commission par M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2019-2020.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande des précisions concernant le trottoir côté sud, comment va-t-il finir vers le STOP en queue de poisson ? M. **Jean SOMMER** répond que les piétons actuellement traversent vers la banquette et par la suite ils traverseront par le STOP et arriveront sur le trottoir. Il est envisagé de mettre un fléchage d'entente avec le service du Canton au giratoire de la Bichette, les piétons venant de Gland seront encouragés à utiliser le trottoir côté Jura de la route de l'Etraz. M. **Kurt TRITTEN** demande s'il y a une servitude de la confédération sur cette sortie du sentier des Toblerones, M. **Jean SOMMER** explique que cette partie de un mètre de part et d'autre est à ce jour remise à la Commune et que la Commune ne fera que des travaux de surface.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°5/2019-2020 est accepté à la forte majorité des votants.*



## 2. PREAVIS N°6/2019-2020 - CONSTITUTION DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2021-2026.

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Michel PEIRIS**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Marcel MIESEN** demande quelles sont les obligations des conseillers communaux par rapport aux conseillers généraux ? Le **Président** explique qu'une séance d'information aura lieu après acceptation de ce préavis pour recevoir toutes les précisions sur les changements. Les conseillers communaux demandent à être élus par la population mais ils auront des droits et des devoirs réglementés par la Loi sur les Communes (LC). Maintenant les tâches et le travail en commission sont volontaires ; au conseil communal, les membres des commissions peuvent être désignés par le président. Le nombre de conseillers est défini en fonction du nombre d'habitants, pour Vich une fourchette entre 35 et 45 conseillers communaux. 40 est le juste milieu et il faudra un maximum de « viennent ensuite », car nous savons que sur Vich les gens arrivent et déménagent vite. Le rôle des conseillers sera bien défini et expliqué par une prochaine séance d'information. M. **Marcel MIESEN** aimerait comprendre comment le conseil communal va atteindre le nombre de 40 conseillers, alors qu'aujourd'hui le nombre de 40 participants est facultatif pour le conseil général. Le **Président** répond que l'engagement des membres sera représentatif lors de l'ouverture des candidatures, ceux qui seront élus auront l'envie d'être participatifs.

M. **Mark TRITTEN** explique que ce chiffre de 40 membres doit être atteint pour le conseil communal et si on n'a pas 40 membres et 12 « viennent ensuite », donc un total de 52 membres que se passera-t-il ? Le **Président** explique que le nombre de membres sera inscrit dans le règlement et précise que dans les communes avoisinantes ayant quasi le même nombre d'habitants, elles n'ont eu aucun problème pour trouver des conseillers et que les séances se passent bien, le rapport de gestion est très bien détaillé sur ce sujet. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que le minimum qu'il soit de 35 ou 40 membres doit être rempli, la démarche reste la même.

M<sup>me</sup> **Anita SANTOS-KOCHER** demande pourquoi la tranche est de cinq en cinq ne pourrions-nous pas mettre 37 ? M. **Michel BURNAND** explique que oui on pourrait l'envisager. Le **Président** précise que si nous n'arrivons pas à trouver ce nombre de conseillers, nous ferons un bon article dans la Côte.

M. **Kurt TRITTEN** demande de baisser le nombre de viennent ensuite de 12 à 8. Le **Président** explique que si les « viennent ensuite » sont épuisés il faudra repasser par les votations, il est donc préférable d'en avoir en réserve pour la durée de la législature.

M. **Jean-Pierre SUTTER** précise que ce sont les nombres au maximum qu'il faut atteindre.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°6/2019-2020 est adopté, 4 abstentions.*



### 3. PREAVIS N°8/2019-2020 – ADOPTION DU CONCEPT HARMONISE DE LA TAXE AU SAC.

Le **Président** donne la parole à la commission des affaires régionales. Lecture du rapport de la commission par M. **Bernard HORNUNG**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°8/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Thierry ROLLINET** demande pourquoi la commission des finances n'a pas été sollicitée pour rapporter sur ce préavis ? M. **Richard STOECKLIN** explique que l'opération est blanche sans sortie d'argent, on est gagnant en terme de rétribution par rapport aux sacs taxés, voici pourquoi la Municipalité n'a pas demandé de rapport à la commission des finances. M. **Thierry ROLLINET** explique qu'il n'y a aucune projection financière ceci n'a pas été écrit et il semble que l'information manque dans ce préavis. La taxe au sac avait déjà été étudiée et votée, ceci manque dans le préavis et il trouve que la commission des finances aurait dû être sollicitée, la réponse de M. **Richard STOECKLIN** aurait dû paraître dans le préavis soit de la part de la Municipalité, soit de la commission des finances. M. **Richard STOECKLIN** explique qu'à l'époque le préavis avait été refusé, car la taxe fixe augmentait de manière importante, là elle ne va pas changer, les sacs harmonisés seront moins chers, que les sacs communaux.

M. **Mark TRITTEN** pose la question suivante sur le préavis, oui on baisse le prix du sac et par conséquent tout le monde pourra aller déposer son sac où il le voudra et de même certains pourraient venir les déposer chez nous. Le tonnage estimé par année va peut-être changer sur Vich, les charges de la Municipalité vont peut-être changer également. M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** trouve bizarre que d'autres personnes viennent déposer les sacs poubelles à Vich, surtout il faut une carte d'accès pour la déchetterie. Le « village Gaulois » n'existe plus et c'est une bonne chose, c'est normal de ne plus avoir à utiliser ces sacs communaux. M. **Richard STOECKLIN** explique en réponse à M. **Mark TRITTEN** qu'il a étudié les valeurs de la rétribution de la SADEC sur le tonnage sur ces trois années, le montant le plus faible est de 145 tonnes, donc une rétribution de 51'475 CHF si ce chiffre évolue à la hausse ou à la baisse la commune rééquilibrera ces comptes, il ne pense pas que les gens mettront leur sac dans une autre commune, uniquement parce qu'ils auront un sac harmonisé. Le fait que des personnes mettent leur sac chez nous sera bénéfique au tonnage et à la rétribution.

M. **Michel BURNAND** rappelle que le tourisme des déchets n'est pas autorisé 500 CHF d'amende pour le contrevenant, le ramassage se fait sur la route le mercredi matin.

M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que selon lui, c'est plutôt les Vichois qui auraient intérêt à mettre leurs sacs ailleurs, puisque les sacs communaux sont plus chers.

M. **Luigi LONGHI** habite route de Gland, le container sur ce chemin ne contient pas que des sacs de Vich, il trouve ce système de sacs taxés bien. Les sacs d'autres couleurs étaient déposés également de manière sauvage sur d'autres communes.

Le **Président** explique que nous sommes la dernière commune et que d'un niveau pratique cela sera plus simple et économique pour tout le monde.

M. **Michel PEIRIS** est ravi que le prix du sac soit moins cher, car il pense aux familles aux revenus modestes et aux familles nombreuses.



M. **Marcel MIESEN** demande des précisions sur la diminution significative des tâches administratives indiqué dans le préavis. M. **Richard STOECKLIN** précise que ceci n'est pas chiffré, mais les sacs communaux sont commandés, il y a un stock à maintenir, la commande est passée avec un grand nombre de sacs, car c'est une petite entreprise qui s'occupe de les faire et la commune ne peut pas commander en-dessous d'un certain stock, la distribution des sacs à gérer, la gestion des stocks également, l'inventaire des stocks sont faits régulièrement par les employés de la commune, tous les trois mois.

M. **Thierry ROLLINET** explique que plus il y a de tonnes plus il y a de déchets plus on achète de sacs. La rétribution au tonnage génère des frais pour la commune, ce chiffre ne sera plus sur la vente de nos sacs, mais par la rétribution de la SADEC au tonnage. C'est la loi du pollueur payeur !

M. **Marcel BIEDERMANN** trouve que cette discussion est trop longue pour un préavis qui est évident selon lui. *Applaudissement de l'Assemblée.*

Dernière question de M. **Patrick VISINAND**, il demande tant qu'il y a des sacs gris (communaux) comment on les liquide ? M. **Richard STOECKLIN** explique que la Municipalité ne pourra pas écouler ces sacs dans la totalité, la réserve est prévue pour 90 mois pour les sacs de 110 litres, mais presque plus de stock pour les 35 litres. L'idée est de les écouler pour cette fin d'année en proposant 3 sacs de 35 litres au prix d'un 110 litre et le restant sera utilisé pour d'autres choses dans la commune, tout ceci si ce préavis est accepté.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°8/2019-2020 est adopté, 1 contre, 1 abstention.*

#### **4. PREAVIS N°9/2019-2020 – RAPPORT SUR LES COMPTES ET DECHARGE DE LA GESTION POUR L'ANNEE 2019.**

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Michel PEIRIS**. La commission recommande d'adopter ces comptes et ce préavis n°9/2019-2020 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°9/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M<sup>me</sup> **Anita SANTOS-KOCHER** demande des précisions sur le rapport de gestion, concernant les nouveaux locataires de l'épicerie fine « Tapassion ». L'ardoise laissée par les anciens locataires de l'épicerie, qu'en est-il ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** donne les chiffres de l'ardoise, perte totale 32'583 CHF, ½ point d'impôt, cette somme est reportée dans le compte « provision de débiteur douteux » et informe que la société est en liquidation. Ce montant restera perdu pour la Commune, comme une perte sèche. Pour la nouvelle épicerie, l'aménagement intérieur des locaux n'a pas été subventionné par la Municipalité, mais les locaux ont été remis en ordre et la commune leur a donné une aide au démarrage de l'entreprise. Les nouveaux locataires ont décidé eux-mêmes de changer l'intérieur.

M. **Claudio GRECO** souligne l'excellent résultat financier de l'année écoulée. Sachant que le bâtiment multifonctions a été construit sans emprunt et intégralement financé sur le ménage courant, nous avons une très bonne capacité d'autofinancement. Dès lors, quels sont les autres projets immobiliers prévus avec les provisions de plus de 1.6 millions inscrites au bilan ? M. **Michel BURNAND** indique le projet de la Maison du tilleul, pour l'assainir thermiquement, comme l'école. Lors de la prochaine législature, il y aura d'autres projets, dont il ne peut pas encore parler.

M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que cette somme sera également utilisée pour le groupe « travaux provision » pour contribuer par exemple à la réparation de l'abri bus, l'éclairage public ou le trottoir Bichette, sur cette année le montant sera en partie utilisé, ce n'est pas une provision à long terme.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°9/2019-2020 est adopté à la forte majorité des votants.*

#### **5. NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR LE FUTUR REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL.**

M. **Michel BURNAND** propose une commission mixte composée de deux représentants de la Municipalité et de trois conseillers généraux. Il ajoute que ce règlement démarre avec un canevas du Canton et que le travail consiste à mettre en forme ce règlement.

Le **Président** demande des candidats :

M. **Marcel BIEDERMANN**, M. **Luigi LONGHI** et M. **Claudio GRECO** sont élus par applaudissements.

#### **6. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL.**

Le **Président** demande au vice-président M. **Éric PASCHE** de prendre sa place quelques instants. M. **Éric PASCHE** demande s'il y a des candidats à la présidence, M. **Roger BRAND** se propose.

M. **Roger BRAND** est élu comme Président, par applaudissements.

M. **Éric PASCHE** est élu comme vice-président, par applaudissements.

Les scrutatrices et scrutatrices suppléantes sont élues en bloc, par applaudissements.

Composition du bureau du 30.06.2020 et pour la fin de cette législature :

- M. **Roger BRAND**, président
- M. **Éric PASCHE**, vice-président
- M<sup>me</sup> **Anita SANTOS-KOCHER**, scrutatrice
- M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH**, scrutatrice
- M<sup>me</sup> **Nathalie STREIT**, scrutatrice suppléante
- M<sup>me</sup> **Helga DRIEBERG**, scrutatrice suppléante



## ~~7. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE.~~

### 8. DIVERS

#### ➤ COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ASSOCIATIONS LOCALES (STEP, SDIS, AISE, RÉGION DE NYON).

Le **Président** précise qu'il y aura des informations prochainement pour des séances d'informations sur le DISREN 2 et au vu de la situation actuelle COVID-19 qui a tout stoppé, il n'y a pas de communications des délégués.

#### ➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Syndic, M. **Michel BURNAND** explique que l'an passé il y a eu une séance pour l'utilisation du défibrillateur. Une fondation « le 1<sup>er</sup> répondant » est présente et les personnes qui ont suivi cette séance pourraient aller suivre des cours donnés par l'association qui seront offerts par la Commune. Par la suite cette personne pourrait être enregistrée dans une banque de données et suite à l'appel du 144, les ambulanciers pourraient faire appel à cette personne sur la commune qui recevra un message sur son téléphone et être habilitée à intervenir tout de suite. M<sup>me</sup> **Patricia AUDETAT** a des flyers d'informations disponibles.

La fête du 1<sup>er</sup> août sera annulée suite au COVID-19 et ses restrictions, les communes avoisinantes ne le fêteront pas non plus et cela serait difficile de le faire et que toutes les communes viennent le fêter à Vich, nous ne pourrions pas faire de traçage correct, donc la Municipalité a décidé de l'annuler pour cette année.

L'inauguration du forum des Pralies est renvoyé au 26 septembre 2020.

« Désirée » il y a quelques années il y avait eu l'accord d'un crédit pour la réédition du livre de Vich, il est fait. Le livre est au prix de 10 CHF pour les membres du Conseil disponible au greffe.

M. **Jean SOMMER** nous fait part du discours que voici :

« Nous venons de vivre un moment important pour vous et émouvant pour nous : La dernière séance de notre Syndic. Avec 36 ans d'engagement pour la Commune, en commençant comme secrétaire de votre Conseil général et en terminant comme Syndic, Michel Burnand est un exemple de citoyen modèle qui a largement contribué au bien commun. Il a été un milicien dévoué et quand vous l'avez élu vous avez eu la main heureuse. Son engagement pour le bien être des habitants de Vich a été fidèle et constant. Comme il l'avait annoncé il nous quitte ce soir et l'heure du bilan est arrivée.

- 1984-1994 secrétaire du Conseil Général
- 1994-2000 Municipal des finances
- 2000-2010 Membres du Conseil Général
- 2010-2020 Municipal puis Syndic

Michel, avec ton œil de lynx tu as su voir loin et ainsi nous faire avancer avec prudence. Tu as eu aussi un œil bienveillant sur les citoyens. Grâce à ta vertu de prudence que tu tiens de la fourmi, ton œil sur les comptes a permis de dépenser les deniers publics avec parcimonie et intelligence.

Toujours à la recherche de l'équilibre entre les aides sociales, l'économie et l'écologie, tu as su placer le curseur au mieux, attentif à la recherche du consensus qui fait la force de notre pays.



Nous avons travaillé côte à côte, tiré à la même corde, ramé ensemble. Tu as de plus tenu la barre et su ramener notre barque en eaux calmes, même quand les vents étaient contraires.

Ce soir à minuit tu rends ta casquette de capitaine et tu laisses une commune en bonne santé financière avec des infrastructures saines et un environnement naturel renforcé. Tu nous laisses aussi, en apothéose, l'œuvre dont tu es le plus fier, le forum des Pralies.

Ta devise servir et disparaître montre bien ton altruisme mais cette devise ne va pas s'appliquer si simplement pour toi. Tu ne vas pas disparaître si facilement de notre mémoire. Avec ton départ c'est une page qui se tourne, mais elle n'est pas déchirée, elle fait partie de l'histoire du village. Michel, l'avenir est bien tracé, le cap est donné, tu peux partir serein.

Au nom de tous je te dis Merci Syndic et à notre nom Michel Merci. »

Le **Président** remercie également Michel pour ces nombreux engagements dans les associations dans l'organisation des sociétés pour la vie active et pour son travail à la commune de Vich. Egalement pour son engagement dans les pompiers pendant de nombreuses années, il le remercie pour son travail pour l'exécutif en tant que 1<sup>er</sup> citoyen de la commune de Vich.

M. **Michel BURNAND** remercie avec émotion ses collègues de la Municipalité, car un Syndic seul ne peut pas faire grand-chose. Il souhaite le meilleur pour le futur et les futurs municipaux. Il remercie l'Assemblée avec émotion.

L'Assemblée l'applaudit longuement.

#### ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** annonce que le 12 juillet nous revotons pour un 2<sup>e</sup> tour pour l'élection d'un municipal et prochainement pour un Syndic. Il souhaiterait que l'Assemblée prenne le temps de voter l'exécutif avant les vacances.

Il indique que les membres peuvent venir demander leur jeton de présence auprès de la secrétaire, seulement ceux qui le désirent.

#### ➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M<sup>me</sup> **Heike GOWAL** demande pourquoi les jetons de présence sont à récupérer, alors que nous avons voté de les remettre à une association telle que les Cartons du Cœur ? Le **Président** indique que seulement ceux qui veulent les récupérer peuvent venir les chercher auprès de la secrétaire, la somme restante sera remise à l'association. M<sup>me</sup> **Heike GOWAL** demande des précisions sur les changements de la prochaine législature au niveau de la Municipalité. M. **Jean SOMMER** explique qu'il ne se représentera pas.

Le **Président** précise qu'au premier tour des élections s'étaient présentées trois personnes, le 2<sup>e</sup> tour n'aura que deux candidats. A la fin de ce vote la Municipalité proposera un Syndic qui sera élu sur un ou deux tours, mais ceci une fois la Municipalité au complet.

M. **David MARET** explique que ce sont les vacances scolaires à la fin de cette semaine, le timing est un peu léger pour le vote par correspondance, mais M. **Michel BURNAND** explique que c'est du ressort du Canton et que le COVID-19 a tout déréglé cette année. Le Canton a dû modifier les règles pour les conseils généraux et pour les votations/élections, car normalement nous faisons tout sur le même jour, l'élection d'un Municipal avec un ou deux tours, puis l'élection d'un Syndic avec un ou deux tours de prévus, nous avons le même règlement que les conseils communaux. Egalement l'élection de manière tacite.

M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** pose la question à M. **Jean SOMMER**, elle lui demande un suivi sur les déchets avec un label « No littering », discuté l'an passé, les déchets sont sur le terrain ou dans la cour de l'école, l'axe Gaudénies, centre de Vich ? Les poubelles débordent dès le lundi matin et le mercredi, elles sont également pleines, elle demande si les employés communaux pourraient peut-être faire des passages supplémentaires. M. **Jean SOMMER** explique qu'au vu de l'état des pelouses ils n'ont pas mis de label, il a récolté 120 mégots ce mardi, près de l'arrêt de bus. De nouvelles poubelles seront installées cet automne avec la modification de l'abri bus. Des poubelles colorées qui inciteront les gens. La punition d'ouvrir les poubelles et de mettre une amende n'est pas dans la mentalité de Vich, faire l'extra policier n'est pas envisageable. La municipalité et les employés communaux sont sensibles à ceci et la Municipalité essaye de sensibiliser la population et de ne pas amender.

M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** demande une sensibilisation pour les élèves dans les écoles. M. **Jean SOMMER** explique qu'à l'époque il y avait eu une sensibilisation pour les enfants et les parents ont réagi en disant que nous payons assez d'impôt et que ce n'est pas aux enfants de ramasser les ordures.

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que la commune a mandaté « espace prévention » qui vient pour sensibiliser les jeunes pour éviter les déprédations. Les déprédations ne se produisent pas uniquement durant la nuit, mais également dans le courant de la journée. Cette sensibilisation se fait pour leur démontrer qu'il faut laisser les espaces qu'ils utilisent en ordre, sans faire la police.

➤ **CONTRE-APPEL**

Le **Président** dispense l'Assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le prochain conseil sera pour le 6 octobre 2020, si pas de 2<sup>e</sup> vague de COVID-19.

Le **Président** souhaite un bel été à toute l'Assemblée et clôt la séance à 22h00, il invite l'Assemblée pour un verre de l'amitié.

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Roger Brand



La Secrétaire  
Valérie Zeender

